

Conditions Générales de Location

URBAN SEJOUR est une société spécialisée dans la location de meublés à usage d'habitation et de chambres d'hôtes.

Le séjour minimum dans nos appartements est de deux (2) jours, conditions précises à voir sur les pages de chaque appartement.

Les appartements sont entièrement meublés, équipés et fournis en linge de maison.

Notre mission est de vous aider à trouver le logement qui conviendra le mieux à votre séjour.

URBAN SEJOUR est l'intermédiaire entre les PROPRIETAIRES et les LOCATAIRES. Toutes les informations concernant les appartements et leur description, nous sont communiquées par le propriétaire.

Bien qu'URBAN SEJOUR fasse tout ce qui est en son pouvoir pour restituer cette information avec exactitude et vérifier tous les détails, l'agence ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les erreurs ou omissions qui peuvent survenir. Nous vous invitons à nous informer de toutes éventuelles différences constatées.

Nous vous prions de contacter le PROPRIETAIRE pour toute autre information concernant l'appartement, à compter de l'enregistrement de la réservation.

URBAN SEJOUR se réserve aussi le droit de modifier, à tout moment, l'information publiée sur le site y compris les tarifs, les descriptions et les photos.

Réserver un appartement par le biais d'URBAN SEJOUR, implique l'acceptation des présentes conditions générales.

Vous trouverez ci-après le processus à suivre pour effectuer auprès d'URBAN SEJOUR, la réservation d'un appartement meublé ou d'une chambre d'hôte.

TARIFS

À chaque appartement ou chambre d'hôtes correspond un tarif selon sa catégorie, sa superficie, sa situation et la période. Un tarif est établi par jour ou par semaine. Les prix sont dégressifs en fonction de la durée du séjour.

Le tarif de location inclut :

- Fourniture du linge de maison (draps, et linge de toilette). Renouvellement hebdomadaire pour les séjours supérieurs à 9 nuits.
- Prestation ménage hebdomadaire pour les séjours supérieurs à 9 nuits.
- Un accès Internet ADSL, Ethernet ou WIFI.
- Les charges d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage dans des conditions « normales » d'utilisation. Pour le chauffage une température entre 19° et 21° est conseillée. Si un abus est constaté une participation aux frais de chauffage pourra être demandée par le PROPRIETAIRE au LOCATAIRE.
- Petit déjeuner pour les chambres d'hôte.

Une caution sera exigée par le PROPRIETAIRE auprès du LOCATAIRE, pour tout séjour en meublé, lors de la remise des clés. Le montant de cette caution, varie en fonction des caractéristiques du logement réservé et est mentionné sur la grille tarifaire publiée sur le site Internet d'URBAN SEJOUR.

RESERVATION - CONFIRMATION DE LA RESERVATION

Notification du projet de réservation

Le client doit notifier à URBAN SEJOUR, les références du logement et les dates de séjour souhaitées :

- Soit par courrier postal : URBAN SEJOUR 30 rue Antoine Charial 69003 Lyon
- Soit par courrier électronique : info@urbansejour.com
- Soit en remplissant le formulaire sur le site www.urbansejour.com

Dans les 48 heures, suivant la réception de cette notification :

- URBAN SEJOUR confirmera au LOCATAIRE la disponibilité du logement sur lequel il aura arrêté son choix aux dates sus visées.
- En cas d'indisponibilité du logement sur lequel le LOCATAIRE aura arrêté son choix aux dates sus visées, URBAN SEJOUR se réserve le droit de proposer au LOCATAIRE, un ou plusieurs logements de type équivalent.

Option de réservation

Le client doit notifier à URBAN SEJOUR, le nom de l'hébergement choisi, et ses dates de séjour. URBAN SEJOUR, lui adresse une option de réservation, valable 24 ou 48 heures, avec demande de règlement d'un acompte égal à 15% de la location. Ces 15% comprennent les frais de réservation et à hauteur de 25 Euros HT soit 29,90 Euro TTC les frais de dossier qui eux, dans tous les cas, ne sont pas remboursables.

Ce règlement s'effectue :

- Soit par courrier postal : URBAN SEJOUR 30 rue Antoine Charial 69003 Lyon
- Soit par CB via le site sécurisé de notre banque, un lien vers ce mode de règlement est envoyé avec la demande de règlement de l'option de réservation.

Réservation

Après réception du paiement, URBAN SEJOUR confirmera au LOCATAIRE, sa réservation.

Seront joints à la confirmation de réservation :

- Le contrat de location à signer en deux exemplaires avec le PROPRIETAIRE, le jour de l'entrée dans les lieux
- Les coordonnées du PROPRIETAIRE et du logement loué. Le LOCATAIRE s'engage à contacter le propriétaire, 3 jours au minimum avant le début du séjour.

Le LOCATAIRE doit indiquer dans le contrat de location, dans le tableau réservé à cet effet, l'identité (nom, prénom, âge si enfants) des personnes amenées à habiter, pendant tout ou partie du séjour, dans le LOGEMENT.

Le solde du prix du séjour sera directement réglé au propriétaire par le LOCATAIRE, selon les conditions et modalités visées au contrat de location.

La réservation sera définitive, à défaut pour le LOCATAIRE de l'avoir annulée au plus tard le 21^{ème} jour, avant le début du séjour.

MODIFICATION DES DATES DU SEJOUR

Dans la mesure des places disponibles, tout LOCATAIRE peut augmenter le nombre de jours initialement réservés pour son séjour. Pour ce faire, le locataire devra régler à URBAN SEJOUR, l'acompte complémentaire, soit 15% du prix du séjour complémentaire. Toute réservation complémentaire ne sera définitivement enregistrée, qu'après encaissement des frais de réservation complémentaires.

CHANGEMENT D APPARTEMENT

En cas de force majeure ou circonstances imprévues telles que rénovations obligatoires, inondations, etc..., URBAN SEJOUR se réserve le droit de proposer au LOCATAIRE un appartement similaire au logement initialement réservé par le LOCATAIRE, ou aux caractéristiques approchantes.

Dans le cas où le LOCATAIRE s'oppose à l'alternative proposée par Urban Séjour, la réservation pourra être annulée et les frais de réservation seront remboursés. Dans ce cas, URBAN SEJOUR, n'assumera aucune autre responsabilité, que l'annulation partielle ou totale de la réservation.

PERSONNES DECLAREES POUR LE SEJOUR

Chaque bien immobilier proposé à la location, a une capacité maximale d'accueil, qui ne doit sous aucun prétexte, être dépassée. Toute personne appelée à occuper, pour tout ou partie du séjour, les lieux loués, doit être déclarée, par le LOCATAIRE et sous sa seule responsabilité, dans le contrat de location.

La réservation n'est pas cessible.

ANNULATIONS

Toute annulation de séjour, devra être effectuée par le locataire, par courrier recommandé avec accusé de réception, ou courriel avec accusé de réception, auprès de la société URBAN SEJOUR, à l'adresse suivante :

30 rue Antoine Charial 69003 Lyon ou info@urbansejour.com

Toute annulation de séjour :

- Plus de 20 jours avant le début du séjour, donnera lieu au remboursement de l'acompte de 15%, à l'exception des frais de dossier.
- Moins de 20 jours après la date de début du séjour, ne donnera lieu à aucun remboursement. L'acompte de 15% (frais de réservation et frais de dossier) restera acquis à URBAN SEJOUR.

RESILIATIONS EN COURS DE SEJOUR

Le contrat de location peut être résilié de plein droit par le PROPRIETAIRE, sans indemnisation, ni compensation, à défaut d'un paiement à son échéance, ou de non respect des conditions d'utilisation du bien loué.

Dans tous les cas, l'acompte de 15% (frais de réservation) ne sera pas remboursé.

ARRIVEES ET DEPARTS

La journée est décomptée de 16 heures à 10 heures, un accord mutuel entre PROPRIETAIRE et LOCATAIRE peut déroger à ces horaires.

En cas d'arrivée reportée ou de départ anticipé par rapport aux dates prévues, aucun remboursement ne sera effectué.

Trois (3) jours au minimum avant le début du séjour, le locataire s'engage à contacter le propriétaire, afin de convenir de son accueil dans l'appartement.

Accueil tardif : un supplément pourra être demandé par le PROPRIETAIRE, pour un accueil après 22 heures.

NETTOYAGE

Cette prestation incluse dans le prix de la location, pour toute durée supérieure à 10 jours consécutifs. Pour tout séjour entre 11 et 14 jours, un ménage intermédiaire sera effectué. Pour tout séjour de plusieurs semaines, un ménage hebdomadaire sera effectué.

REMISE DU CONTRAT ET DES CLES – ETAT DES LIEUX

A son arrivée, le LOCATAIRE sera accueilli par le PROPRIETAIRE ou son représentant, à qui il devra présenter une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

Un état des lieux contradictoire est effectué avec le PROPRIETAIRE ou son Représentant, à la date d'entrée et de sortie des lieux loués.

Le LOCATAIRE devra prendre rendez vous avec le PROPRIETAIRE, au moins 48 heures avant son départ, pour l'état des lieux.

Lors de l'entrée dans les lieux, un exemplaire du contrat de location signé par les 2 parties, sera remis au LOCATAIRE par le PROPRIETAIRE ou son Représentant.

CAUTION

Le LOCATAIRE est tenu de laisser la location propre, et les équipements et installations en bon état de fonctionnement. Dans le cas contraire, le coût de la remise en état de la location, et ou des équipements et installations, restera à la charge du LOCATAIRE. Ce coût sera imputé en priorité sur la caution exigée par le PROPRIETAIRE, au moment de l'entrée dans les lieux.

Tout solde éventuel de cette caution, déduction faite du coût des travaux, ou du coût de remplacement du bien endommagé ou manquant, sera restitué par le PROPRIETAIRE au LOCATAIRE, au plus tard 15 jours après la fin du séjour.

Le PROPRIETAIRE justifiera, à première demande du LOCATAIRE, de toutes sommes déduites de la caution ou réclamée à ce titre en sus de la caution.

RÈGLES D OCCUPATION DE L APPARTEMENT

Le LOCATAIRE doit respecter les consignes de sécurité, et les règles d'occupation des lieux appliquées dans ces derniers qui lui seront exposées par le Propriétaire, lors de son arrivée.

La présence d'animaux est interdite dans la location, sauf autorisation contraire du PROPRIETAIRE.

Dans le cas d'un accueil, autorisé par le propriétaire, d'un animal un supplément sera ajouté aux tarifs de location :

5 Euros pour un séjour de 1 à 6 jours.

30 euros par semaine pour un séjour de 1 à 3 semaines.

20 Euros par semaine pour un séjour de 8 à 12 semaines.

A compter de la confirmation par URBAN SEJOUR de la réservation, le LOCATAIRE devra contacter le PROPRIETAIRE, pour toute information complémentaire.

L'utilisation d'internet par le LOCATAIRE est soumise à la législation française en vigueur, et restera de la responsabilité du LOCATAIRE s'il déroge à cette législation.

PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la loi du 07 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sur la Protection des Données de Caractère Personnel, URBAN SEJOUR, informe les LOCATAIRES que les données de caractère personnel qui nous sont fournies serviront uniquement pour la prestation demandée. Seuls les employés et fournisseurs qui doivent connaître ces données, afin de fournir la meilleure prestation à ses clients, y auront accès. Dans tous les cas, les LOCATAIRES peuvent exercer les droits d'accès, opposition, rectification et annulation prévus dans la Loi mentionnée.